

Mardi 9 janvier 2024

Mise en sécurité du centre de tri de déchets incendiés à Saint-Chamas (13)

Le 26 décembre 2021, le site de la société Recyclage Concept 13, situé sur la commune de Saint-Chamas (13), a été le siège d'un incendie de grande ampleur qui a duré près de six semaines, en dépit des moyens importants déployés par le SDIS 13.

Ce site, théoriquement destiné au tri de déchets en vue de leur valorisation, avait accumulé en toute illégalité près de 30 000 m³ de déchets d'activités économiques, situation qui a motivé une mise en demeure préfectorale le 14 décembre 2021.

Dans le cadre de la gestion immédiate du sinistre, de premières évacuations de déchets ont été opérées par les pouvoirs publics, notamment avec l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en vue de faciliter l'intervention des pompiers. Depuis, l'État a prononcé des sanctions administratives à l'encontre de l'exploitant, destinées à l'évaluation de l'impact de l'incendie et à la remise en état du site.

Une action en justice est en cours dans le cadre de ce trafic de déchets.

L'exploitant étant défaillant, l'État a mandaté l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) pour la réalisation d'une étude environnementale. Celle-ci a permis de conclure, en juin 2023, que les informations acquises quant à la qualité des milieux ne mettaient pas en évidence de dégradation imputable, pour tout ou partie, au sinistre et à ses conséquences.

En outre, en vue de sécuriser le site, une opération complémentaire d'évacuation de près de 1 200 tonnes de déchets vers une filière adaptée, a débuté le 11 décembre 2023, sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL PACA.

Les travaux se sont terminés le 5 janvier 2024. Compte tenu de l'insolvabilité de l'exploitant, cette opération est intégralement prise en charge par l'État.

Les services de l'État, en particulier l'Inspection des installations classées de la DREAL, ainsi que les services judiciaires, sont pleinement mobilisés dans la lutte contre les malversations en matière de gestion de déchets d'activités économiques dans la région PACA.

Aujourd'hui la possibilité du rachat du terrain par la Métropole avec l'aide de l'EPF PACA, en vue d'agrandir la ZAC des plaines sud sur laquelle il est situé, est à l'étude. Sa finalisation permettrait de mobiliser les financements nécessaires à l'évacuation des derniers déchets.